

## AUBRAC BIODIVERSITE

### Fédération des associations pour la conservation de la biodiversité de l'Aubrac

## Charte

L'avancée de la réflexion sur le PNR Aubrac nous encourage à créer une fédération des associations qui travaillent à la conservation de la biodiversité du territoire de l'Aubrac.

L'Aubrac, à cheval sur trois départements, est un pays original et authentique qu'il est impératif de préserver en veillant à un développement respectueux de la nature.

L'Aubrac a un caractère très fort, unique en son genre et, en tant que tel, il doit échapper à la banalisation du monde d'aujourd'hui.

Il est donc important de préserver son unité avec une vision commune de qualité, sur les piliers de sa personnalité :

- **L'eau, les habitats naturels, la flore et la faune,**
- le pastoralisme responsable,
- le patrimoine bâti et culturel,
- l'artisanat et le tourisme durable.

Les associations se regroupent pour contribuer, de façon proactive au sein de la gouvernance du parc, à enrichir les thématiques liées à la préservation de la biodiversité sur le territoire d'Aubrac.

Face à la nécessaire action politique, nous proposons un engagement citoyen indépendant, force de proposition, de créativité et d'innovation.

Dans cette fédération, les associations gardent leurs spécificités et objectifs propres mais, ensemble, témoignent de l'engagement des habitants de l'Aubrac pour le maintien de la biodiversité, et de leur volonté d'être des parties prenantes incontournables pour la nouvelle institution.

La fédération veille à la cohérence du projet de PNR en accord avec la présente charte.